# **ADÉ**

#### Séance du 26 novembre 2024

Membres en exercice : Date de la convocation : 21/11/2024

13 Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents: 11

Pour: 13

Contre: 0

<u>Présents</u>: Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS,

Votants: 13 Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde

BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc

JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par

Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE représenté par

Jean-Marc BOYA.

Abstentions: 0 Excusés:

Absents: .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

#### Objet: DETR 2025 - Pont rue du Stade - DE\_044\_2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du pont rue du Stade.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans le dossier :

- Le rapport de visite du carnet de santé du CEREMA dans le cadre du programme national ponts,
- Le mémoire technique transmis par l'entreprise SOGEP,
- Le devis transmis par l'entreprise SOGEP,
- Le devis transmis par l'entreprise APAVE,
- Le plan prévisionnel de financement de l'opération, établi par l'ADAC 65.

Le montant des travaux est de 72 448.00 € HT pour un coût global de l'opération de 73 248.00 € HT soit 87 897.60 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de réfection du pont préconisé par SOGEP et son montant,
- D'approuver le montant du devis de l'APAVE,
- D'engager le budget prévisionnel pour l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- à signer tout document relatif à l'opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance, Jean-Marc BOYA Le secrétaire de séance, Mathilde BOURDIEU

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 065-216500025-20241126-DE\_044\_2024-DE

# **ADÉ**

#### Séance du 26 novembre 2024

Membres en exercice : Date de la convocation : 21/11/2024

Le vingt-six novembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement

convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents: 11

Contre:0

Présents: Jean-Marc BOYA, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS,

Votants: 13 Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Sandrine MILLET, Mathilde

BOURDIEU, Manuel DUARTE, Xavier DUPUIS, Davy GOURAUD, Marc

Pour: 13 JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Sabine DAMBAX-RODRIGUES représentée par

Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Patrick LAYERLE représenté par

Jean-Marc BOYA

Abstentions : 0 Excusés : Absents :

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

### Objet: DETR 2025 - Pont rue du Stade - DE\_044\_2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réfection du pont rue du Stade.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans le dossier :

- Le rapport de visite du carnet de santé du CEREMA dans le cadre du programme national ponts,
- Le mémoire technique transmis par l'entreprise SOGEP,
- Le devis transmis par l'entreprise SOGEP,
- Le devis transmis par l'entreprise APAVE,
- Le plan prévisionnel de financement de l'opération, établi par l'ADAC 65.

Le montant des travaux est de 72 448.00 € HT pour un coût global de l'opération de 73 248.00 € HT soit 87 897.60 € TTC.

Après discussion et débat, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de réfection du pont préconisé par SOGEP et son montant,
- D'approuver le montant du devis de l'APAVE,
- D'engager le budget prévisionnel pour l'opération.

Le conseil municipal autorise le Maire :

- à demander les aides financières auprès des organismes financeurs,
- à signer tout document relatif à l'opération.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,

\* THE DAY OF THE PARTY OF THE P

Le secrétaire de séance, Mathilde BOURDIEU